FOCUS
LE PROJET DE RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL « URBANISME & REV3 »

Conscientes de la nécessité d'outiller les décideurs territoriaux comme les professionnels de la planification et de l'aménagement pour faire évoluer les pratiques professionnelles et mieux intégrer les enjeux de la rev3, les agences d'urbanisme des Hauts-de-France ont proposé en 2018 au Conseil régional de collaborer à la réalisation d'un référentiel sur cette question.

Piloté par les agences d'urbanisme de l'Artois (AULA) et de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) au nom du réseau régional des agences d'urbanisme « Urba8 », et en lien direct avec la mission rev3 de la Région Hauts-de-France, un travail d'une année a été conduit pour aboutir à la réalisation d'un ouvrage ressource dont le présent document constitue une synthèse.

En apportant leur expertise pluridisciplinaire et leur connaissance fine des différentes réalités territoriales, les agences d'urbanisme ont pu identifier de nombreuses opportunités à lier la rev3 et l'urbanisme. Mais la démarche a également associé un très large panel d'acteurs : collectivités locales, bailleurs sociaux, CAUE, bureaux d'études...

Les nombreux temps d'échanges et de travail collectif organisés ont permis de mieux cerner les attentes et les besoins des utilisateurs du futur référentiel, et de coconstruire collectivement son contenu en s'appuyant sur l'expertise de chacun tout en s'attachant à appréhender la diversité des situations locales allant du littoral de la Côte d'Opale à la métropole lilloise, des espaces ruraux de Picardie à la conurbation de l'ex-bassin minier de l'Artois et aux franges de la métropole parisienne.

Au-delà de la seule production d'un futur référentiel ressource, pensé pour être évolutif et s'enrichir au fur et à mesure des expériences, la démarche a permis de faire naître une communauté d'acteurs convaincus de la pertinence de mieux intégrer la rev3 dans les champs de l'urbanisme afin de repenser la manière de faire la Ville et d'aménager les territoires, et ainsi contribuer à un nouveau modèle de développement plus vertueux.

Le présent document constitue une synthèse de l'étude « urbanisme et rev3 » réalisée par le réseau régional des agences d'urbanisme « Urba8 » en partenariat avec la Région Hauts-de-France.

Cette étude doit servir à l'élaboration d'un futur référentiel destiné aux élus comme aux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, identifiant et déclinant à travers des fiches thématiques les opportunités et la manière de mieux intégrer la rev3 dans la planification et de l'aménagement urbain.
Ce travail est issu de la contribution de nombreux acteurs des Hauts-de-France : collectivités, bailleurs sociaux, CAUE, bureaux d'études ... Qu'ils en soient remerciés.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Les différents référentiels ressources « rev3 », sur le site rev3.fr (rubrique « En action »)**
- **Les cahiers de l'AGUR sur les opportunités de la rev3 dans le renouvellement urbain, sur le site agur-dunkerque.org (rubrique « Publications »)**
- **Les ressources de l'AULA sur la transition numérique et les territoires intelligents, sur le site aulartois.fr (rubrique « Etudes et projets »).**

Crédit photos AGUR sauf mentions particulières - Imprimé par Les Ateliers du Littoral Dunkerquois à Téteghem.
Achevé d'imprimer en juillet 2020 - ISSN 2609-0732 - Dépôt légal 3e trimestre 2020

LES CAHIERS DU RÉSEAU
DES AGENCES D'URBANISME DES HAUTS-DE-FRANCE
n° 05

L'URBANISME DE LA 3e RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

La 3e révolution industrielle, dénommée « rev3 » dans les Hauts-de-France, est un modèle qui repose sur la généralisation de nouvelles sources d'énergie (énergies renouvelables) et de nouveaux moyens de communication (technologies numériques). L'objectif de cette révolution est de permettre à la fois un retour à la prospérité économique et une plus grande préservation de l'environnement, se traduisant notamment par une région à terme énergétiquement auto-suffisante et n'utilisant que des ressources durables.

Ce nouveau modèle de développement qu'est la rev3 dépasse néanmoins les domaines industriel et économique. En effet, pour relever ces objectifs ambitieux, il ne suffit pas de réinventer le système productif. C'est également la manière d'habiter, de se déplacer, d'aménager le territoire ... qui doivent être repensés. La troisième révolution industrielle passe donc aussi par l'urbanisme.

Comme par le passé, les pratiques du développement urbain doivent prendre en compte les progrès techniques et les évolutions sociétales de cette révolution productive. Des opportunités qui, intégrées intelligemment et en adéquation avec les enjeux de villes plus durables, peuvent contribuer au mieux-vivre des habitants.

LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME DES HAUTS-DE-FRANCE

Avec le soutien de

Contact pour la présente publication:
Laurent RENAVAND (AGUR) - l.renavand@agur-dunkerque.org
Marianne MONNEHAY (AULA) - m.monnehay@aulartois.fr

URBA8
LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME DES HAUTS-DE-FRANCE

L'URBANISME DE LA 3e RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

La rev3 repose sur 8 grands piliers complémentaires tels que les énergies renouvelables ou l'économie circulaire. Déclinés dans l'urbanisme, ils peuvent se traduire par une vingtaine de thèmes figurés dans le schéma ci-dessous. Loin d'être exhaustifs, ces items apparaissent néanmoins comme les principales « briques » pouvant être intégrées dans différents champs de l'urbanisme comme la planification ou les projets d'aménagement.

Exemples Rev3 et documents de planification

Sur la base d'un diagnostic solaire tels que les cadastres solaires, et en cohérence avec la stratégie énergétique du territoire, le document d'urbanisme peut intégrer des prescriptions sur le positionnement des constructions, l'inclinaison et l'orientation des toitures mais aussi encadrer l'implantation de centrales photovoltaïques.

Pour lutter contre les îlots de chaleur, la pollution de l'air ou les inondations, et suite à une analyse spatialisée de ces risques, les documents réglementaires peuvent par exemple permettre la végétalisation de toitures, imposer une part minimale de surface non-imperméabilisées articulée avec les objectifs de densité urbaine.

Au regard des réalités territoriales en termes de polarités mais aussi de mono-fonctionnalité de certains quartiers, et en veillant à l'articulation des échelles spatiales dans les documents, des règles peuvent favoriser la diversité commerciale et la création de projets mixtes (y compris mixité verticale), permettre le phasage des opérations mais aussi la mutabilité des bâtiments.

Même s'ils portent sur le temps long, les documents d'urbanisme doivent tenir compte du temps court. Grâce à la réalisation de diagnostics du foncier disponible, les règles d'urbanisme peuvent permettre des projets transitoires comme ceux liés à la reconversion d'une friche industrielle pouvant par exemple accueillir temporairement des activités artistiques ou culturelles.

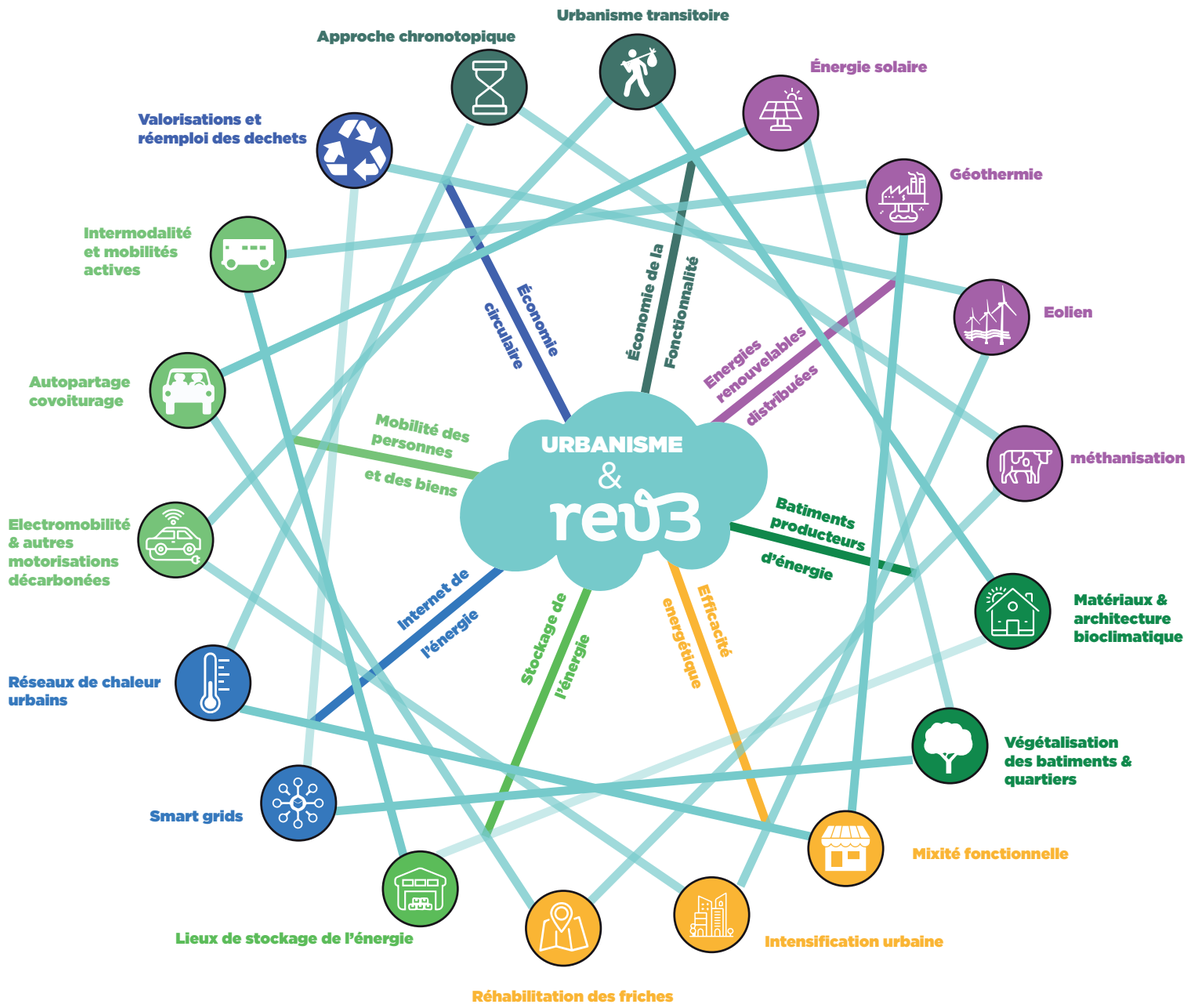

QUELQUES DÉFINITIONS

Mixité fonctionnelle : diversité de fonctions utiles au quotidien (logements, commerces, services publics) qui sont recherchées dans un même quartier, offrant ainsi des avantages en termes d'accessibilité ou d'animation.

Internet de l'énergie : plus grande connexion des infrastructures énergétiques permise par des réseaux modernisés grâce aux technologies numériques (smart grids), dans le but de mieux intégrer et de mieux distribuer l'énergie d'origine renouvelable.

Intensification urbaine : complémentaire à la densité urbaine (permettant de limiter les contraintes de déplacement et la consommation de terres agricoles), l'intensification vise une plus grande qualité urbaine (espaces publics, services disponibles).

Approche chronotopique : prise en compte des différents moments de la journée (activités des habitants le matin, le soir) afin de mieux articuler les usages et optimiser les infrastructures (parkings, transports en commun...)

Exemples Rev3 et projets d'aménagement

L'étude du contexte environnemental (ensoleillement, exposition à des nuisances ...) permet de travailler finement à la dimension des ouvertures, la compacité des bâtiments, les emplacements des différentes pièces au regard des futurs usages. Autant de leviers complémentaires par exemple à l'emploi de matériaux biosourcés.

Cherchant à préserver l'environnement et la santé des habitants, la conception des espaces publics contribue fortement à une mobilité plus durable, à l'image des maillages en stationnement vélo, de la création d'itinéraires qualitatifs pour les cyclistes comme pour les piétons, du développement de pôles d'échanges multimodaux et multifonctionnels intégrés dans le tissu urbain.

Premier secteur producteur de déchets, le BTP doit anticiper les déconstructions futures et développer une gestion plus stricte sur les chantiers en évaluant en amont les déchets produits, en créant des espaces d'accueil distincts, en choisissant des modes de traitements adaptés. Autant d'occasions de valoriser le réemploi mais aussi de limiter les nuisances.

En anticipant les différents usages au cours d'une journée ou d'une semaine, la conception d'un lieu peut intégrer une certaine polyvalence favorisant la mutualisation. Des aménagements adaptés, par exemple au niveau des accès, des espaces de stockage, des matériaux, de la polychromie, du respect des normes... permettront ensuite la coexistence de différents usages au sein d'un même lieu.